



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2024-11-08**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**UNIVI Le Boisquillon
21, Rue d'Andilly. 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	La mission constate que le MEDCO [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
E2	La mission constate l'existence d'une liste nominative des médecins traitants par résidents. Toutefois, la mission n'a pas la capacité d'examiner leur modalité d'intervention au sein de l'établissement, car ce dernier n'a pas transmis les contrats types d'intervention qu'il a conclus avec ces professionnels. La non-formalisation systématique des engagements réciproques avec les professionnels libéraux intervenants dans l'EHPAD ne garantit pas les modalités d'intervention des professionnels, la transmission d'informations, les modalités de coordination des soins avec le médecin coordonnateur de l'établissement et la formation continue des professionnels ; ce qui contrevient à l'article R.313-30-1 du CASF.

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	La mission constate que selon les critères de contractualisation CPOM de l'ARS IDF permettant de calculer l'effectif minimal de soignants requis pour assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents, l'établissement est en déficit de [REDACTED] ETP dans l'équipe des IDE.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD Le Boisquillon, géré par UNIVI a été réalisé le 8 novembre 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles en matière de :

- Gouvernance :

Conformité aux conditions d'autorisation

Animation et fonctionnement des instances

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :

Management et Stratégie

- Fonctions support

Gestion des ressources humaines (RH)

- Prises en charge

Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.